

Avis du conseil d'administration

L'Institut des experts en évaluation d'entreprises (« Institut des CBV ») est une organisation professionnelle d'évaluation qui établit les normes les plus strictes en matière d'évaluation d'entreprises par l'entremise de normes d'exercice, d'exigences en matière de formation et de lignes directrices déontologiques qui appuient et favorisent l'intégrité de la profession d'évaluateur d'entreprises au Canada. L'Institut des CBV est également un membre actif du milieu international de l'évaluation d'entreprises et il participe à l'établissement de nouvelles normes de pratiques exemplaires en matière d'évaluation dans le monde entier. L'Institut des CBV soutient et encourage la valeur et l'intégrité de la profession d'évaluateur d'entreprises par l'entremise de l'éducation, de la réglementation et de l'octroi de permis. Il se consacre à protéger l'intérêt du public et à veiller à ce que le titre d'expert en évaluation d'entreprises (« CBV ») soit celui privilégié par plus de 2 200 professionnels en évaluation d'entreprises à l'échelle mondiale. L'Institut des CBV se consacre à offrir la meilleure formation dans sa catégorie et à favoriser l'avancement professionnel de ses membres par l'entremise de ses programmes d'accréditation et de perfectionnement professionnel continu, qui couvrent un large éventail d'activités professionnelles de ses membres. En établissant les normes les plus strictes en matière de pratique de l'évaluation d'entreprises et de formation dans ce domaine, l'Institut des CBV continue à rehausser le statut du titre de CBV pour en faire l'instrument essentiel à une prise de décisions d'affaires éclairées. De plus, l'Institut des CBV fait une contribution importante à la profession d'évaluateur d'entreprises en fournissant à ses membres des outils efficaces qui leur permettent d'anticiper, d'influencer et de résoudre de façon proactive des défis pour les industries et les entreprises du monde entier.

L'Institut des CBV a vu sa taille et le nombre de ses membres augmenter au cours de la dernière décennie, et il est prêt à tirer parti du paysage changeant de la profession d'évaluateur d'entreprises et des occasions qui se présentent aux membres qu'il sert aussi fièrement, ainsi qu'à les adopter avec assurance. Alors que l'Institut des CBV maintient sa trajectoire de croissance, le conseil d'administration fournira des conseils stratégiques afin de soutenir et de maintenir sa valeur à court et à long terme auprès de ses membres et intervenants clés très engagés. Gouvernés par un conseil d'administration actuellement composé de 13 administrateurs, les membres du conseil d'administration participent également à différents comités du conseil d'administration, à savoir : accréditation, audit et finances, prix et distinctions, gouvernance et mise en candidature, et exercice et normes professionnelles. Les membres de son conseil d'administration peuvent également participer à des conseils consultatifs, y compris : perfectionnement professionnel continu, formation, liaison, marketing et communications, et groupes de travail.

Les membres du conseil d'administration ne sont pas rémunérés pour leurs services. L'engagement requis en matière de temps inclut généralement trois réunions en personne et deux réunions par vidéoconférence par an, plus la participation à au moins un des comités du conseil d'administration ou des conseils consultatifs qui se réunissent lors de rencontres organisées entre celles du conseil d'administration, au besoin. Le comité de gouvernance et de mise en candidature de l'Institut des CBV invite des personnes exceptionnelles d'un bout à l'autre du pays, à savoir des membres de l'Institut des CBV et des chefs de file du secteur œuvrant dans des professions associées, à présenter une demande ou des nominations afin de se joindre au conseil d'administration de l'Institut des CBV.

Le membre idéal du conseil d'administration de l'Institut des CBV démontrera sa forte compréhension des enjeux qui affectent la profession d'évaluation d'entreprises, sera un dirigeant très impliqué et bien vu dans la communauté, et aura une compréhension de la bonne gouvernance et une appréciation pour celle-ci.

Pour les nominations des administrateurs non désignés de 2021–2024, le Comité de gouvernance et mises en candidature a accordé la priorité aux attributs suivants afin de renforcer le conseil d'administration conformément aux besoins de l'Institut des CBV : les individus avec une gamme diversifiée d'expérience, les individus qui sont des leaders dans leurs pratiques, les individus travaillant dans des petites et moyennes entreprises et/ou servant les marchés petits et moyens, et les individus avec des compétences/attribution et de l'expérience en innovation, gouvernance et gestion du changement.



De l'expertise en évaluation de base d'entreprises, transactions, information financière, services-conseils en matière de litige et gestion de portefeuille, ainsi qu'une expérience antérieure au sein d'un conseil d'administration ou d'un comité ou conseil de l'Institut des CBV, ou encore une formation en gouvernance de conseils, sont des atouts. Le conseil d'administration de l'Institut des CBV s'efforcera de continuer à assurer la diversité des idées autour de sa table afin de refléter la diversité géographique et professionnelle et l'expérience de ses membres, ainsi que les communautés professionnelles plus larges affectées par l'Institut des CBV.

Cela représente une occasion exceptionnelle pour un leader transparent, innovant et authentique, qui maîtrise la profession d'évaluateur d'entreprises et qui s'intéresse aux tendances du marché et aux occasions qui affecteront la profession future d'évaluateur d'entreprises à l'échelle mondiale. Cette personne, qui sera un communicateur efficace, travaillera en collaboration avec le conseil d'administration de l'Institut des CBV, sa directrice générale et l'équipe de haute direction, ainsi qu'avec les membres et les parties prenantes clés de l'Institut des CBV pour faire progresser les priorités de l'Institut sur le plan de la stratégie et de la gouvernance. D'une grande crédibilité et grand bâtisseur de relations, ce membre du conseil d'administration sera un ambassadeur enthousiaste pour l'Institut des CBV. Cette personne possédera la volonté et la capacité à tirer parti de réseaux professionnels existants au nom de l'Institut des CBV et de ses membres, et elle s'engage à faire une contribution importante à l'Institut des CBV pendant des années à venir.

Si vous souhaitez explorer cette occasion stimulante de leadership au sein du conseil d'administration de l'Institut des CBV, veuillez fournir votre curriculum vitae, ainsi qu'une brève lettre d'accompagnement qui souligne votre expérience pertinente en tant que CBV, votre expérience en affaires ou au sein de conseils d'administration, vos compétences clés, énoncées dans ce profil des membres du conseil d'administration de l'Institut des CBV, et les raisons pour lesquelles vous souhaitez servir au sein du conseil d'administration de l'Institut des CBV.

Veuillez envoyer vos documents à l'attention du comité de gouvernance et de mise en candidature de l'Institut des CBV, a/s de Christine Sawchuk, présidente-directrice générale de l'Institut des CBV, à christine.sawchuk@cbvinstitute.com.